

03/12

COMMISSION PARITAIRE

PROCES-VERBAL

de la séance du 12 mars 2012

Présents :

Camille APELBAUM, Pilar CALVO ALVAREZ, Vincent DELHOMME, Charles-Henri LARREUR, Elie MICHEL, Daniel MUGERIN, Timothée NARRING, Edouard OLSON, Frédéric PUIGSERVER, Anaïs DE SAINT MARTIN, Louis SOUCHIERE, Robert SKIPPON, Ségolène TAVEL.

Absents ou excusés :

Olivier ARON (procuration à Frédéric PUIGSERVER), Gaspard GANTZER, Jérôme GRONDEUX.

Assistaient à la séance :

Anne BORING	Collège universitaire, campus de Paris, responsable pédagogique des enseignements d'économie, de mathématiques et du double diplôme avec Paris I
Isabelle BOSSARD	Chargée de mission auprès d'Hervé Crès
Renaud BOULANT	Responsable des sports
Hervé CRÈS	Directeur adjoint, directeur des études et de la scolarité
David COLON	Collège universitaire, directeur du campus de Paris,
Pascale LECLERCQ	Co-directrice de la scolarité
Julien PALOMO	Responsable de la vie étudiante
Nicolas PEJOUT	Directeur de la vie universitaire
Guillaume SARRAT DE TRAMEZAIGUES	Directeur exécutif du département d'économie
Emilie HERICHER	Présidente du Bureau des Arts
Maximilien HONDERMARCK	Trésorier du Bureau des Arts
Léo BOCHET	Président de l'Association sportive
Vincent FLOREANI	Trésorier de l'Association sportive
Simon GAILLARD	Président du Bureau des Elèves
Thibaut MORLOT	Président sortant de Junior Consulting
Flore DABAT	Présidente de Junior Consulting
Brice HUA	Trésorier de Junior Consulting
Yann LESESTRE	Vice-président de Sciences Po Environnement
Frédéric ALLOVON	Secrétaire général de Sciences Po Environnement

*

**

- | | | |
|------|--|-------|
| I. | Présentation d'un projet de cursus en master Sciences Po-Paris I en mathématiques appliquées en sciences sociales. | p. 2 |
| II. | Bilan à mi-parcours des associations permanentes. | p. 5 |
| III. | Adoption du procès-verbal provisoire de la séance du 15 février 2012. | p. 21 |
| IV. | Echange d'informations sur des questions diverses. | p. 22 |

COMMISSION PARITAIRE

PROCES-VERBAL

de la séance du 12 mars 2012.

Ségolène TAVEL ouvre la séance à 18 h 08.

Robert SKIPPON souhaiterait que soient déplacées la date et l'heure de la prochaine Commission paritaire qui devrait avoir lieu à Reims le 10 avril 2012 à 10 heures.

Ségolène TAVEL lui répond que ce point sera traité au titre des questions diverses.

I. PRESENTATION D'UN PROJET DE CURSUS EN MASTER SCIENCES PO-PARIS I EN MATHEMATIQUES APPLIQUEES EN SCIENCES SOCIALES.

a) Exposé

Guillaume SARRAT DE TRAMEZAIGUES, directeur exécutif du Département d'économie, rappelle que Sciences Po a initié en 2009 avec l'Université de Paris I un double diplôme de niveau licence mêlant sciences sociales, apportées par Sciences Po, et mathématiques, dispensées par Paris I. Les 22 étudiants qui constituent initialement chaque promotion font l'objet d'un recrutement joint des deux institutions. Lors des deux premières années, l'enseignement s'effectue à Paris I comme à Sciences Po. Lors de la troisième année, il a lieu à l'étranger. Actuellement, 22 étudiants sont en première année, 15 en deuxième année et 18 en troisième année. A ce jour, les étudiants en troisième année de licence tendraient à se réorienter vers les programmes du département d'économie de Sciences Po, à savoir principalement les masters *Economics and Public Policy*, Finance et Stratégie ou *International Economic Policy* de la Paris School of International Affairs (PSIA). Les partenaires académiques ont considéré comme pertinent de pouvoir proposer aux étudiants de cette double licence de poursuivre leur scolarité au niveau master en double formation, d'une part dans le master *in Economics* du Programme doctoral de Sciences Po, et d'autre part dans le master Erasmus Mundus *Models and Methods of Quantitative Economics* de l'Université Paris I. Les objectifs professionnels de ce double master sont la recherche, en économie notamment, mais aussi les statistiques et le marketing, ainsi que l'analyse financière en entreprise.

En termes de fonctionnement de scolarité, les admissions s'effectueraient comme dans les autres doubles diplômes de master à Sciences Po. Elles seraient réalisées conjointement entre Paris I et le département d'économie de Sciences Po, sur la base des résultats académiques antérieurs, le jury d'admission étant constitué à parité entre les deux institutions. Il s'agit de s'assurer que les étudiants s'orientent de façon pertinente et en connaissance de cause dans cette scolarité au niveau master. Aucun *numerus clausus* ne sera appliqué sur cette promotion. Si elle a les résultats académiques requis sur la double licence existante, la totalité des étudiants pourrait prétendre à entrer dans ce double master. Néanmoins, l'intégration en master n'est pas exclusivement conditionnée au fait d'avoir suivi la double licence : des étudiants de la procédure d'admission ou de la procédure internationale pourront se porter candidats à l'admission.

Le master serait réalisé en deux années, avec la possibilité d'effectuer une année de césure entre la première et la deuxième année pour mener des stages en entreprise. Les enseignements seraient majoritairement dispensés en langue anglaise. Au regard des doubles diplômes classiques, la première année du master ne se ferait pas à Sciences Po, mais à l'Université de Paris I. Le second semestre de la première année de master serait constitué d'un semestre d'échange en université partenaire, valorisé à 30 ECTS. Il s'agit d'une obligation pour Paris I dans le cadre de la délivrance d'un master Erasmus Mundus. Les universités partenaires regroupent celles de Paris I à l'étranger, mais aussi les départements d'économie et de mathématiques appliquées des universités partenaires de Sciences Po. Un jury constitué à parité de représentants de Sciences Po et de Paris I se réunirait en fin de première année de master pour

étudier les résultats académiques et proclamer les passages en deuxième année de master ou déterminer les aménagements éventuels à apporter.

La deuxième année se réaliserait à Sciences Po, dans le cadre du master *in Economics*. Au premier semestre, des enseignements du programme doctoral en économie feraient l'objet de 30 ECTS, tandis que le dernier semestre serait constitué d'autres enseignements, de la rédaction et de la soumission orale du mémoire de fin d'études pour 30 autres ECTS. Le mémoire de master serait dirigé par un professeur du département d'économie de Sciences Po ou de Paris I, selon l'orientation intellectuelle disciplinaire de l'étudiant, le jury de soutenance étant constitué à parité de professeurs des deux établissements. A l'issue de la seconde année, un jury constitué à parité de représentants de Sciences Po et de Paris I se réunirait pour étudier les résultats académiques et proclamer la double diplomation.

b) Questions et observations

Timothée NARRING sollicite des précisions concernant les critères de sélection du master. De plus, il demande si une sélection intervient pour les étudiants ayant effectué une double licence à Sciences Po et Paris I ou s'ils peuvent accéder directement au master.

Frédéric PUIGSERVER demande s'il est observé une convergence des profils entre les deux voies d'admission. Par ailleurs, il s'interroge sur la manière dont le master s'intègre dans la politique générale de l'établissement par grandes disciplines.

Daniel MUGERIN souhaite savoir si les membres du jury d'admission comprendront des enseignants qui auront pu connaître les étudiants du cursus de licence ou s'il sera fait appel à des enseignants extérieurs.

Guillaume SARRAT DE TRAMEZAIGUES indique que plusieurs voies peuvent être empruntées pour l'admission. Il s'agirait de proposer d'abord aux étudiants de double licence de poursuivre leur scolarité au niveau master. Le double diplôme a pour objectif d'être en premier lieu ouvert aux étudiants de la double licence. Cependant, ces étudiants ne pourront pas automatiquement entrer en master. Ils devront déposer leur dossier de candidature comprenant leurs résultats académiques de la licence et leurs objectifs professionnels, au même titre que les autres étudiants du Collège universitaire de Sciences Po ayant effectué une licence en mathématiques dans un autre établissement, des élèves ingénieurs, des candidats de la procédure dite internationale, *etc.*

Hervé CRES précise que cette condition est imposée par le partenaire : le master *Models and Methods of Quantitative Economics* est en effet subventionné par l'Union européenne dans le cadre du programme Erasmus Mundus. Les étudiants de la double licence pourront sans doute tous accéder au master. Cependant, l'Université de Paris I ne souhaite pas leur donner un droit d'accès d'emblée. La condition est avant tout de pure forme, puisque le master est créé pour ces étudiants.

Guillaume SARRAT DE TRAMEZAIGUES ajoute que pour le jury d'admission, il a été prévu des enseignants de la licence et des représentants des partenaires concernés qui n'auront pas été parties prenantes au niveau de la licence.

Anne BORING rappelle que les étudiants en licence peuvent faire acte de candidature en licence *via* Sciences Po ou Paris I. Un oral d'admission est de toute façon obligatoire. Les membres du jury sont systématiquement constitués de partenaires de Paris I et de Sciences Po. Ce procédé permet de s'assurer d'une certaine homogénéité en termes d'objectifs et de profil des candidats. Les deux premières années, des étudiants issus de la filière ES pouvaient être admis. Aujourd'hui, ne sont admis que des étudiants issus de la filière ES qui ont fait montre de bons résultats en mathématiques. En effet, dans les deux premières années, les quelques abandons constatés ont été majoritairement le fait d'étudiants issus de la filière ES qui avaient des difficultés en mathématiques. Cette année, une homogénéité des profils est à constater, avec des résultats tout aussi satisfaisants, que la candidature soit originaire de Sciences Po ou de Paris I. La plupart des étudiants se disent intéressés par des études en finance, en commerce ou en économie.

Hervé CRES souligne que le département d'Economie s'est structuré de manière spectaculaire, avec aujourd'hui presque vingt professeurs et chercheurs permanents. Il conduit de nombreuses missions d'enseignement, dont les masters de la formation doctorale, tels que *Economics and Public Policy*. S'y est attaché le master Finance et Stratégie. Le double diplôme avec Paris I en fait également partie intégrante. Tourné résolument vers l'international, ce département possède tous les attributs d'une école et comprend un corps professoral dédié qui conduit stratégiquement le devenir du programme. Le nouveau master sera fortement arrimé à ce département qui intègre un grand nombre d'étudiants, à l'instar de celui des Affaires publiques et des Affaires internationales.

Guillaume SARRAT DE TRAMEZAIGUES précise que 830 étudiants suivent une formation dans le cadre du département.

Ségolène TAVEL demande si l'ensemble des doubles licences a vocation à être prolongé par des masters.

Hervé CRES rappelle que trois partenariats ont été conclus sur le même modèle avec les Universités de Paris VI, Paris IV et Paris I, avec un recrutement parallèle dans chaque institution. En 2010, une première promotion de la double licence avec Paris VI a été diplômée. Un double master a alors été créé. Son fonctionnement est très satisfaisant. Le double master avec Paris I repose sur les mêmes principes que ceux qui ont conduit à forger celui avec Paris VI. Pour les élèves de la licence de philosophie et sciences sociales, si les élèves le souhaitent ardemment et si les instances de Sciences Po le décident, leur cursus pourra être prolongé de la même façon par un master. Ces doubles compétences sont tellement lourdes qu'il est difficile d'imaginer qu'elles puissent être acquises dans le seul cadre du Collège universitaire. Deux années de master peuvent permettre d'approfondir ces champs.

Anaïs DE SAINT MARTIN souhaite savoir quand le projet a vocation à entrer en vigueur.

Hervé CRES demande si des demandes d'étudiants ont déjà été formulées.

Guillaume SARRAT DE TRAMEZAIGUES répond que les demandes existantes d'étudiants motivent la présentation du projet, qui devrait voir le jour à la rentrée prochaine. Les étudiants de troisième année de licence sont en effet actuellement en phase de choix de master.

Frédéric PUIGSERVER se déclare convaincu de la pertinence de l'ouverture de Sciences Po par disciplines. Il se félicite des initiatives prises par Sciences Po à cet égard.

Selon Ségolène TAVEL, l'UNEF se satisfait de ce que Sciences Po donne la possibilité aux étudiants de la double licence de continuer leurs études, mais apporte un bémol concernant la sélection opérée à l'entrée du master, notamment pour ces étudiants. La réussite du cursus de double licence devrait donner la possibilité de poursuivre automatiquement le cursus en master.

Charles-Henri LARREUR observe que la logique à l'œuvre dans la constitution des doubles masters repose sur l'identification d'un besoin sur le marché intellectuel. Sciences Po n'ayant pas les compétences en interne ou la légitimité pour proposer cette deuxième discipline, elle s'allie à une autre institution. Charles-Henri LARREUR demande si cette logique a vocation à se déployer dans d'autres disciplines. De plus, il s'interroge sur la durée de vie de ces masters et si, à terme, des recrutements internes sont prévus, avec la structuration de masters ou sous-masters propres à Sciences Po.

Hervé CRES estime que la création d'un département de mathématiques ne relève pas d'un projet de Sciences Po, que ce soit à court, moyen ou long terme. Un partenariat solide est donc conclu avec une université liée aux sciences sociales, à savoir Paris I et son UFR 27. Il existe d'emblée une compatibilité culturelle avec la manière dont les mathématiques sont enseignées dans cette université. Il en est de même avec les sciences de la vie et de la terre dispensées à Paris VI. Hervé CRES envisage la possibilité de structurer des formations dans les disciplines médicales, qui feraient alors elles aussi l'objet d'un partenariat, sans doute avec une université du PRES. Cependant, l'anthropologie et la géographie constituent des disciplines connexes pour lesquelles Sciences Po pourrait vouloir développer des ressources en interne.

c) *Vote*

L'avis rendu pour le projet est favorable, à l'unanimité des membres présents et représentés.

II. BILAN A MI-PARCOURS DES ASSOCIATIONS PERMANENTES.

Nicolas PEJOUT rappelle que la présentation à mi-parcours par cinq associations permanentes constitue une nouveauté votée en septembre 2011. L'idée présidant à cette décision était de ne pas attendre le bilan de l'année en septembre N+1 pour disposer d'une vision détaillée et pertinente de leur activité. Le bilan à mi-parcours est composé d'un rapport d'activité et d'un rapport financier. Il permet aux associations permanentes de gagner du temps sur l'élaboration de leur rapport final et de disposer d'un retour des membres de la Commission paritaire sur le sens de leur activité. Elles peuvent aussi faire part des difficultés particulières qu'elles ont rencontrées dans les six premiers mois de l'année.

LE BUREAU DES ARTS

a) *Exposé*

Emilie HERICHER, présidente de l'association, déclare que son mandat s'est attaché à améliorer la gouvernance administrative de l'association. Elle annonce que le salaire non versé, qui faisait l'objet d'un contentieux avec l'association, a été régularisé pour 2011. Il est en cours de versement pour le second semestre 2010 : les chèques associatifs ne pouvant être utilisés pour une année close, l'URSSAF est en charge du dossier. Emilie HERICHER précise que sa présentation orale s'attachera davantage aux difficultés rencontrées. Elle souligne tout d'abord la difficulté pour l'association de se développer à l'intérieur de Sciences Po, notamment en raison d'un problème d'espace et de salles. Des événements sont donc proposés à l'extérieur, mais ils connaissent en général un résultat moins positif que ceux déployés sur le campus. La Direction de la vie universitaire apporte un fort soutien dans l'organisation d'événements. Cette année, de nombreuses réunions ont été organisées avec les différents services de Sciences Po, à l'instar de la communication et des services techniques. Elles ont permis de bien préparer les événements en amont. Tout en constituant une aide précieuse, ces procédures sont toutefois plus longues. Les questions de sécurité sont notamment drastiques. Par ailleurs, une autre difficulté est constituée par le management des 70 membres actifs. Il est difficile de faire comprendre que l'engagement bénévole est à plein temps. Les membres du bureau travaillent au moins 20 heures par semaine, voire davantage en cas d'événements. Des désistements se sont produits parmi les étudiants. Emilie HERICHER estime que l'association manque de moyens de pression suffisants, par l'octroi de crédits par exemple, pour motiver les étudiants. Enfin, l'association se heurte à une difficulté de stockage de matériel. L'offre de cours a quasiment doublé entre le premier et le second semestre, mais le local n'est pas assez grand pour permettre un stockage. Du matériel photo a même été volé.

Maximilien HONDERMARCK, trésorier de l'association, indique que les finances sont aujourd'hui saines. Aucun problème de financement majeur n'a été constaté sur les projets, qui trouvent individuellement leurs partenariats financiers et en nature. Les partenariats financiers s'élèvent ainsi actuellement à 15 000 euros, et devraient atteindre 20 000 euros d'ici à la fin de l'année. Le nombre d'adhésions, de l'ordre de 2 500 à la fin de l'année, sera le plus élevé que n'ait jamais connu le Bureau des Arts depuis sa création. Une perte de recettes de 15 000 euros est à anticiper pour le second semestre, dans la mesure où la recette des cours n'alimentera plus les finances ordinaires. En termes d'événements, la Journée Dédicaces s'est soldée par un excédent de presque 1 000 euros et la Semaine du Cinéma par un strict équilibre budgétaire. Enfin, un dossier de subvention globale pour les activités du Bureau des Arts a été posté à la Mairie de Paris. La commission de validation aura lieu en mai et bénéficiera, le cas échéant, à l'exercice suivant. Il est espéré une subvention d'environ 1 000 euros. Les relations avec le partenaire

bancaire, à savoir la Bred, se passent de manière satisfaisante. Les recettes ont doublé, et s'établissent à près de 4 000 euros. Les frais bancaires ont été largement réduits.

Emilie HERICHER ajoute que le montant de la cotisation de dix euros n'a pas changé depuis au moins quatre ans, à l'instar de celui du BDE. Or le tarif des activités augmente. Le Bureau des Arts hésite à faire augmenter le montant de la cotisation ou à se tourner vers un système de tarifs adhérents ou non adhérents.

b) Questions et observations

Daniel MUGERIN félicite le Bureau des Arts pour la clarté des documents comme pour celle de la présentation orale. Il sollicite des précisions concernant le fait que le Ciné-club soit considéré comme une activité dont la viabilité n'est pas assurée.

Frédéric PUIGSERVER souhaite connaître le niveau d'avancement de la signature de la convention.

Elie MICHEL s'interroge sur l'avancée de la certification financière.

Louis SOUCHIERE félicite le Bureau des Arts pour la résolution de la question du salaire non versé, ainsi que pour sa proximité avec les étudiants sur le terrain et son engagement inter-associatif, notamment au niveau du Ciné-Club.

Emilie HERICHER précise que le Ciné-club dispose d'un financement de 3 000 euros de la part de Sciences Po.

Maximilien HONDERMARCK indique que l'activité du Ciné-club est structurellement déficitaire. Chaque projection coûte entre 200 et 300 euros pour 40 à 50 spectateurs. Le Bureau des Arts a proposé à d'autres associations de participer à la programmation. C'est notamment le cas des trois projections prévues au second semestre. Le Bureau des Arts considère que le Ciné-club rend un service essentiel aux étudiants et il est déterminé à poursuivre cette activité, quel que soit son coût final.

Emilie HERICHER remarque qu'une table a été installée pour le Ciné-club afin de pouvoir organiser des contrôles d'adhésion, sauf pour les projections réalisées en collaboration avec d'autres associations. La nécessité de l'adhésion n'a pas découragé les personnes intéressées, qui l'ont en général prise pour pouvoir assister à la totalité des projections. Par ailleurs, Emilie HERICHER indique qu'elle a envoyé à l'administration la convention au niveau de la partie quatre. Elle a demandé à chaque personne sollicitant des crédits au sein de l'association de réaliser une fiche de poste. Au terme d'une élaboration assez longue, 50 fiches de postes ont ainsi été rédigées, avec des objectifs définis pour chaque personne.

Nicolas PEJOUT adresse ses félicitations au Bureau des Arts pour sa levée de fonds.

Daniel MUGERIN, en prolongement des observations de Nicolas PEJOUT, estime que les félicitations sont particulièrement à propos car l'on observe, au contraire, que certaines demandes de subventions adressées à la Commission de la vie étudiante par d'autres associations sont trop souvent adressées sans recherche sérieuse de partenariats tiers. Les résultats obtenus sur ce plan par le Bureau des Arts devraient leur servir d'exemple et d'inspiration.

Nicolas PEJOUT constate qu'un retard a été pris dans la signature des 38 conventions. Des modifications lourdes du fonctionnement des associations ont été votées par la Commission paritaire en septembre 2011. L'année 2011-2012 est donc transitoire, notamment pour la signature des conventions. A ce jour, environ une dizaine est signée. Dans la mesure où elles n'empêchaient pas les cinq associations permanentes d'agir, l'accent a plutôt été mis sur les conventions avec les associations dites de master. La Commission paritaire de septembre 2011 a voté le contenu de ces conventions. Un travail d'affinage demeure à réaliser concernant le chapitre définissant les activités sur lesquelles l'engagement associatif pourra être crédité. La charge de travail avait été sous-estimée sur ce point. Par ailleurs, la certification relève avant tout d'une considération financière. La Direction a rencontré deux comptables qui ont suggéré différentes manières de faire et différents périmètres d'action, en fonction de la volonté d'expertise et/ou de certification des

comptes. La somme à engager n'est pas négligeable. Il pourrait être envisagé de faire peser aux associations bénéficiaires la charge de cette expertise comptable. En outre, l'ensemble des licences du logiciel de comptabilité Ciel ont été achetées. La mise en contact de la DSI avec chaque association permanente a été faite. Il est maintenant de la responsabilité de chaque association que de suivre ce qui a été décidé en Commission paritaire et, partant, d'utiliser les moyens qui sont mis à sa disposition. Le rapport financier de Junior Consulting étant réalisé avec Ciel, il n'est pas à prouver que l'utilisation du logiciel est particulièrement bienvenue pour l'examen de la Commission paritaire comme pour la gestion des associations elles-mêmes. Enfin, le problème de stockage du Bureau des Arts est particulièrement criant sur le campus de Paris, dont la surface est limitée. Malgré les multiples relances de la Direction de la vie universitaire, aucun projet de convention d'utilisation du local potentiellement réservé aux associations dites politiques dans le cadre des élections présidentielles et législatives de 2012 n'a été produit. La Direction de la vie universitaire propose à la Commission paritaire de retenir l'idée selon laquelle ce local est remis au Bureau des Arts pour qu'il puisse l'utiliser à des fins de stockage.

Ségolène TAVEL sollicite des précisions concernant le coût d'une certification et d'une expertise.

Nicolas PEJOUT précise que selon Junior Consulting, le coût est de 3 000 euros à l'année pour une association.

Charles-Henri LARREUR estime qu'une certification n'est pas nécessaire pour des associations. Il s'agit avant tout de s'assurer de la bonne tenue des comptes.

Emilie HERICHER signale que le logiciel Ciel est en cours d'installation au Bureau des Arts. Les licences étant exclusivement pour PC, le seul ordinateur PC de l'association est trop lent pour que l'installation ait pu aboutir. La question devrait être réglée prochainement. Par ailleurs, Emilie HERICHER rappelle que, deux ans plus tôt, le secrétaire général du Bureau des Arts tenait un planning de l'utilisation du local à l'attention de l'ensemble des associations. Cette formule pourrait être envisagée à nouveau cette année.

Ségolène TAVEL sollicite l'avis du Bureau des Arts concernant la pertinence de la certification ou de l'expertise.

Maximilien HONDERMARCK partage l'idée concernant le manque d'utilité d'une certification, en l'absence de produits financiers qui seraient à destination d'actionnaires.

Charles-Henri LARREUR relève la pertinence de la présentation budgétaire projet par projet.

Frédéric PUIGSERVER rappelle que les associations ont à rendre compte de leur activité à la Commission paritaire. Il faut donc s'assurer que l'information donnée soit la plus sincère possible. Il s'agit avant tout de standardiser et d'homogénéiser la présentation des comptes. Si des modalités de présentation des comptes peuvent être déployées sans aller jusqu'à la certification, il faut alors ne plus envisager cette voie. L'objectif n'est pas non plus que l'opération s'avère coûteuse pour les associations. Frédéric PUIGSERVER considère qu'il faut faire porter à l'ensemble des associations le coût de l'établissement de leurs comptes. La charge du coût ne doit pas porter que sur les seules associations bénéficiaires, car cela reviendrait à sanctionner les associations à la gestion vertueuses. Par ailleurs, Frédéric PUIGSERVER désire savoir pourquoi la signature des contrats avec les associations permanentes est considérée comme moins prioritaire. Il s'interroge sur l'opportunité d'exiger la signature de l'ensemble des contrats d'ici à la fin de l'année, lors de la présentation du bilan moral et financier de chaque association. Une fois que ce travail d'ampleur sera effectué, les modifications éventuelles pourront intervenir par voie d'avenant.

Ségolène TAVEL note que le vote de cette disposition est survenu assez tardivement et que les responsables d'association ne peuvent pas faire face aussitôt à une nouvelle contrainte.

Julien PALOMO observe que le chantier a été colossal avec les nouvelles associations permanentes de master. Dans la réforme, les responsables pédagogiques deviennent les tuteurs de ces associations. Dans chaque école et master, un certain nombre de réunions tripartites a été requis d'autant que la taille de certaines écoles ou masters a rendu nécessaire la scission de l'activité entre plusieurs associations. Environ 50 réunions ont ainsi été menées depuis le vote de la réforme. Il a été nécessaire de rendre cohérents les différents documents. L'ensemble des conventions devrait être signé au mois de mai prochain. Le rapport

d'activité correspondant doit être remis la Commission paritaire, ce qui implique que la date de signature intervienne bien en amont de l'audition des cinq associations permanentes historiques.

Frédéric PUIGSERVER préconise de ne pas perdre de vue l'attention particulière à donner aux associations permanentes historiques.

Emilie HERICHER précise qu'une modification des statuts introduit l'obligation de clore les comptes au 31 juillet de chaque année. Le rapport moral doit donc être rendu dans les quinze jours suivant la clôture des comptes. Tous les projets associatifs ont l'obligation de rendre leur bilan un mois après la fin d'un événement.

Julien PALOMO souligne le travail considérable entamé par le bureau autour des fiches de postes. Les projets collectifs n'ont pas fait l'objet d'une transformation automatique pour les associations permanentes historiques. Le type de restitution finale étant différent, il s'agit d'insuffler une nouvelle culture. A cet égard, un point spécifique sera mis à l'ordre du jour d'une prochaine Commission paritaire, permettant de détailler l'ensemble des évolutions réalisées à la marge. Pour cette année, le dispositif demeure expérimental, et soumis à l'évaluation de la Commission paritaire après la première année d'exercice. Il devrait tourner à plein régime pour l'année universitaire 2012-2013, même si d'autres évolutions devraient être constatées. Un groupe de travail pourrait être organisé à la rentrée, afin de défricher certaines questions.

Ségolène TAVEL constate qu'un temps est requis pour que les réformes votées en début d'année universitaire soient effectivement mises en place. Elle estime bienvenue la tenue d'un groupe de travail permettant de réaliser un bilan approfondi et creuser certaines questions. Néanmoins, la réunion de ce groupe de travail ne sera probablement pas organisée au second semestre.

Julien PALOMO confirme ce point.

Ségolène TAVEL déclare à la Commission paritaire que son avis est requis quant à la possibilité pour le Bureau des Arts de stocker du matériel dans le local politique.

Julien PALOMO s'interroge sur l'opportunité même pour les bénéficiaires de disposer d'un local politique, une fois que les élections présidentielles seront passées. Ces étudiants n'ont pas su s'organiser et n'ont communiqué aucune charte, ni aucune liste de participants. Julien PALOMO préconise que l'attribution de ce local dans un but politique soit suspendue, en attendant que la question soit résolue en groupe de travail. Au contraire, le Bureau des Arts a doublé son offre de cours et dispose d'un matériel qui sert à des activités pédagogiques. Julien PALOMO demande à la Commission paritaire de décider que le Bureau des Arts ait l'usufruit du local tant que la question n'est pas résolue.

Ségolène TAVEL suggère de soumettre au vote de la Commission paritaire l'opportunité pour le Bureau des Arts de stocker son matériel dans le local.

Julien PALOMO recommande que soit décidée une attribution du local, notamment pour des raisons d'assurance et de logistique. La décision de réaffectation du local doit se baser sur une décision claire, et non sur un vague assentiment général.

Ségolène TAVEL demande si la décision ne peut pas être ajournée.

Julien PALOMO précise qu'aucune entrave ne sera faite à un stockage d'affiches pour la campagne présidentielle.

Charles-Henri LARREUR demande si la suggestion est de soumettre au vote de la Commission paritaire l'attribution définitive du local non plus aux associations politiques, mais au Bureau des Arts.

Julien PALOMO lui répond qu'un tel vote permet d'attendre que la Commission paritaire s'empare du sujet dans un point spécifique de l'ordre du jour d'une prochaine réunion, et décide d'un dispositif. Il faut réfléchir à un contrat permettant à une association de bénéficier de moyens spéciaux, à l'instar d'un local.

Charles-Henri LARREUR désire savoir si les autres associations permanentes disposent d'un local.

Julien PALOMO répond que c'est le cas pour les associations permanentes historiques.

Emilie HERICHER ajoute que le Bureau des Arts dispose déjà d'un local. Elle réitère sa proposition de tenir un planning pour l'ensemble des associations intéressées par le local, et de gérer l'attribution de la clef.

Frédéric PUIGSERVER veut s'assurer que la décision ne crée pas de difficultés aux autres associations permanentes. Lui-même ne voit que des avantages à cette attribution.

Julien PALOMO indique que l'Association Sportive dispose déjà de différents locaux, notamment pour le stockage.

Camille APELBAUM rappelle que le Bureau des Arts n'est pas la seule association à déplorer le manque de place. Sciences Po Environnement en fait également mention dans son rapport.

Nicolas PEJOUT lui répond qu'un travail est aussi engagé pour Sciences Po Environnement.

Daniel MUGERIN met en exergue le fait que le Bureau des Arts s'expose à être de nouveau victime de vols en l'absence de décision.

Ségolène TAVEL précise que l'attribution du local lui octroierait une clef qui lui permettrait de gérer les entrées et sorties.

Julien PALOMO ajoute que les vols sont moindres si une association se trouve responsable du plateau, plutôt que si ce dernier est scindé entre plusieurs associations.

Emilie HERICHER préconise de proposer aux associations politiques de réserver des créneaux de réunion, même un jour à l'avance. Des armoires qui ferment à clef pourraient être achetées avec la Direction de la vie universitaire.

c) Vote

Ségolène TAVEL soumet la proposition au vote.

Le local est attribué provisoirement au Bureau des Arts à des fins de stockage, avec la possibilité pour les associations politiques de l'utiliser également, à l'unanimité des membres présents et représentés.

Ségolène TAVEL remercie les membres de l'association pour leur présentation.

L'ASSOCIATION SPORTIVE

a) Exposé

Léo BOCHET, président de l'association, indique que l'Association Sportive est parvenue à reconduire l'ensemble de ses événements traditionnels. En parallèle, elle a tenté de travailler en coopération avec l'administration, dans le cadre notamment de la création d'une véritable Direction de la vie universitaire disposant de moyens renforcés. Le point d'orgue de cette collaboration a été le transfert des inscriptions aux cours de sport à la Direction de la vie universitaire, l'Association sportive s'occupant d'une partie des éléments financiers et logistiques. L'Association Sportive a tenté de redéfinir son modèle, c'est-à-dire :

- construire et renforcer ses structures pérennes, en renforçant ses outils de communication. Le site le27.net constitue une grande réussite pour cette première partie de l'année dans la mesure où il s'impose comme le premier média étudiant de Sciences Po en termes d'audience, avec 150 000 pages visitées. La rénovation du local et le projet d'une salle de sport représentent deux grands axes ;
- recentrer l'Association Sportive sur la compétition, avec une participation accentuée aux compétitions, notamment européennes. La création d'une équipe 2 amateur dans tous les sports permet de valoriser une participation de tous, même à un niveau modeste ;
- élargir la base de l'Association Sportive, afin qu'elle puisse œuvrer pour tous, notamment en dehors du corps étudiant, à l'attention des professeurs et du personnel administratif. A cet égard, le Cross de Sciences Po aura lieu le 21 avril dans les jardins du Luxembourg.

Léo BOCHET regrette que la Direction de la vie universitaire n'ait pas davantage de moyens pour mener des actions qui soient à la hauteur de ses ambitions.

Vincent FLOREANI, trésorier de l'association, rectifie une coquille qui s'est introduite dans le tableau décrivant le budget. A la première ligne des recettes, il ne faut en effet pas lire « *compensation équipements* », mais « *compensation infrastructures* ». Vincent FLOREANI met en exergue la solidité financière de l'association. Une séparation est survenue entre les comptes des activités pédagogiques de l'Association Sportive et ceux de ses activités associatives. La gestion a mis l'accent sur un recentrement sur les projets sportifs, avec un financement de compétitions, de nouveaux événements sportifs et d'un fort soutien aux pratiques sportives *via* du sponsoring. Les moyens de paiement ont été modernisés, notamment pour le Crit', avec la possibilité de virements bancaires et l'acquisition d'un terminal CB permanent. Enfin, l'association n'a toujours pas reçu à ce jour la subvention de la FNSP pour le remboursement des cotisations des étudiants boursiers. La subvention fixe de Sciences Po, décidée par la Commission paritaire, n'est toujours pas versée.

Léo BOCHET souligne le problème que constitue l'absence de versement de la subvention pour les étudiants boursiers. La subvention est perdue dans les arcanes de la Direction financière de Sciences Po. De plus, la subvention annuelle de 20 000 euros décidée en septembre 2011 n'a toujours pas été versée.

Vincent FLOREANI précise qu'il a inscrit sur le budget une provision de la subvention décidée par la Commission paritaire pour l'année 2009-2010.

b) Questions et observations

Renaud BOULANT indique que la Direction financière de Sciences Po a commis une erreur concernant la subvention destinée aux étudiants boursiers. Le montant qu'elle devait attribuer à l'Association Sportive de Paris a été attribué à l'Association Sportive de Poitiers. La Direction financière attend donc le retour de la subvention pour la réattribuer.

Ségolène TAVEL demande si le délai de retour de la subvention peut être estimé.

Renaud BOULANT lui répond que la réaffectation devrait intervenir sous peu.

Vincent FLOREANI remarque que cette subvention concernait le seul premier semestre, et que le second semestre doit aussi être versé.

Renaud BOULANT ajoute que le remboursement des étudiants boursiers prend un certain temps dans la mesure où il faut attendre la fin de la saisie des dossiers individuels.

Anaïs DE SAINT MARTIN félicite l'Association Sportive pour l'ensemble des événements qui sont développés qui permettent d'inclure de nouveaux étudiants qui n'ont pas de pratique sportive régulièrement. Elle la complimente également pour le partenariat conclu avec Sciences Po Environnement.

Par ailleurs, elle observe que la subvention fixe de la FNSP est nécessaire pour le financement de la salle de sport.

Vincent FLOREANI confirme ce point.

Elie MICHEL félicite l'Association Sportive pour ses réussites. Il note que l'absence de la subvention fixe représente une perte de l'ordre de 5 % sur le budget global de l'association.

Timothée NARRING s'interroge sur les relations entretenues entre l'Association Sportive et les campus délocalisés et si l'enveloppe qui lui est allouée est redistribuée dans les autres associations de campus. De plus, même si le nombre d'étudiants ne peut être supérieur à 250, il existe une forte demande sur les campus pour participer au Crit' dans une équipe ou en tant que supporter. Il préconise de prendre en compte cette préoccupation dans les années qui viennent.

Léo BOCHET signale que la collaboration avec les associations sur les campus est complexe, dans la mesure où les équipes doivent s'entraîner et réaliser ses matches ensemble. L'inscription au Crit' répond à des conditions particulières.

Timothée NARRING insiste sur la nécessité de l'information pour les étudiants de campus délocalisés, concernant par exemple les conditions d'inscription au Crit'.

Léo BOCHET ajoute qu'une collaboration fructueuse se produit dans l'organisation du mini-Crit'. Du fait de la nature même du sport, d'autres formes de coopération sont plus compliquées à mettre en place.

Frédéric PUIGSERVER rappelle que l'objectif du présent bilan est de mettre en exergue d'éventuels signaux avant-coureurs de difficultés. Il observe que la question financière est un peu fâcheuse. De plus, la question de la salle de sport a été soulevée en Commission de la vie étudiante. Cette dernière n'a pas pu émettre d'avis favorable, car elle reçoit en général des projets ne relevant pas des associations permanentes historiques et parce que la demande dépassait sa capacité de financement. Frédéric PUIGSERVER souligne cependant la nécessité pour la Commission paritaire de soutenir ce dossier, qui répond à un réel besoin de la vie étudiante de Sciences Po.

Daniel MUGERIN partage l'analyse de Frédéric Puigserver.

Julien PALOMO précise que les premiers 10 000 euros de la subvention ont été versés le 29 décembre 2011.

Vincent FLOREANI lui répond qu'il n'a pas vu apparaître ce virement dans les comptes de l'association.

Julien PALOMO déclare qu'un deuxième ordre de virement a été réalisé le 10 mars 2012.

Vincent FLOREANI émet de forts doutes quant au versement effectif de la première partie de la subvention.

Ségolène TAVEL propose que les versements soient vérifiés.

Léo BOCHET signale qu'il peut être quasiment statué que le versement n'a pas été effectué puisque les comptes ont été passés au crible avant la commission.

Renaud BOULANT note que la subvention est octroyée dans le but de financer les infrastructures sportives de l'association. Il faut qu'elle bascule vers le compte pédagogique afin de financer l'infrastructure sportive.

Léo BOCHET lui répond qu'elle a été demandée à ce titre.

Vincent FLOREANI ajoute que la convention fait mention du fait que la subvention sert à financer les infrastructures.

Nicolas PEJOUT donne lecture de la convention : « *Sciences Po accorde à l'Association Sportive de Sciences Po une subvention annuelle de 20 000 euros dédiée à la location des infrastructures nécessaires au bon déroulement des activités sportives de l'association et des manifestations sportives.* » Il indique que l'association avait demandé de fait 40 000 euros, soit le fléchage de cette subvention et une demande exceptionnelle de 20 000 euros à la Commission de la vie étudiante pour le projet de salle de sport. Tout en partageant l'intérêt du projet et la présentation professionnelle du dossier, il est difficile pour Sciences Po de trouver une telle somme.

Ségolène TAVEL remarque que la subvention n'est pas seulement allouée à la location d'infrastructures dédiées aux cours, puisque des manifestations peuvent être organisées par ce moyen.

Julien PALOMO précise qu'il s'agit de manifestations sportives.

Nicolas PEJOUT rappelle qu'il manque de toute façon 20 000 euros.

Léo BOCHET observe que le budget est de 200 000 euros.

Julien PALOMO souligne que Sciences Po ne peut pas abonder les 20 000 euros supplémentaires demandés.

Nicolas PEJOUT félicite l'Association Sportive pour la qualité de son site internet, très fréquenté. Cependant, il regrette que le rapport aux régions soit négligé. De plus, il s'interroge sur les relations de l'association avec les Fils d'Arcueil. La production audiovisuelle de ce collectif qui est une organisation de supporters peut parfois laisser pantois de bêtise, dans une communication qui est censée être sportive.

Léo BOCHET lui répond que la communication du Crit' porte avant tout sur les IEP. Par ailleurs, il déclare que la bêtise est le fait de la communication non officielle de l'Association Sportive. De nombreuses discussions ont eu lieu à ce sujet à Paris comme en régions. Des efforts sont réalisés par les instances dirigeantes de l'Association Sportive pour changer la culture du Crit'. Il faut cependant du temps pour changer une culture. Léo BOCHET invite à constater l'amélioration qui s'est déjà produite dans le déroulement des manifestations sportives. Il espère que l'esprit du Crit' sera fondamentalement modifié dans deux à trois années.

Ségolène TAVEL estime qu'il est davantage essentiel de se focaliser vers l'objectif auquel on tend, plutôt que de se focaliser sur les réalisations des années antérieures. Elle met en exergue l'atténuation des problèmes de sexisme et d'homophobie.

Léo BOCHET indique qu'aucune relation financière ou d'autorité n'existe entre l'Association Sportive et les Fils d'Arcueil. Seules des relations d'amitié peuvent exister entre les membres. Les productions des Fils d'Arcueil ont été assez peu visibles cette année.

Nicolas PEJOUT souligne que certaines équipes de l'Association Sportive manifestent des surnoms ou slogans sexistes, à l'instar de « *A poil les putes* ». Il demande ce que l'Association Sportive pense de celles et ceux qui considèrent cette appellation comme choquante.

Ségolène TAVEL signale que le problème n'est pas placé pour la première fois à l'attention de l'Association Sportive.

Julien PALOMO note que ces appellations peuvent également choquer des étudiants qui n'appartiennent pas à la même culture.

Léo BOCHET s'accorde avec le fait que le problème a été porté plusieurs fois aux oreilles de l'association. Cependant, notamment pour l'équipe de handball, masculine comme féminine, il met en exergue la difficulté pour l'Association Sportive d'agir. Il indique ne pas disposer de levier en ce sens.

Julien PALOMO lui demande de quelle manière la direction peut l'aider à trouver des leviers.

Léo BOCHET rappelle que l'appellation est informelle et n'existe dans aucun document officiel. Il ne voit pas quelles mesures pourraient être déployées.

Renaud BOULANT signale qu'un enseignant a failli poser sa démission parce qu'il passait son temps à tenter de calmer les équipes inverses, insultées par les slogans des supporters de l'Association Sportive. Il déclare que des convocations en Conseil de discipline peuvent être effectuées, si besoin est.

Léo BOCHET estime qu'il n'est pas nécessaire d'aller jusqu'à cette mesure. De plus, il considère que la plainte de l'enseignant s'appuie sur des dissensions internes avec les joueurs et avait surtout pour but de leur nuire.

Ségolène TAVEL juge que l'aide de personnes ou d'instance extérieures doit être sollicitée si l'Association Sportive n'est pas en mesure de faire refluer ces comportements de manière interne.

Frédéric PUIGSERVER observe que le sujet, récurrent, a fait l'objet d'une prise de position ferme l'année dernière. Si le sujet peut être difficile à traiter de manière interne, il s'agit d'apporter un soutien afin de faire régner l'ordre. Personne ne doit se sentir dérangé ou blessé par des manifestations publiques de Sciences Po. Frédéric PUIGSERVER demande à l'Association Sportive d'être particulièrement vigilante à ce sujet et d'alerter la Commission paritaire si elle sent que la situation lui échappe. Il n'est pas question de rendre les membres de l'association personnellement responsables des appellations implicites. Cependant, leur obligation est d'en rendre compte et d'en faire un point obligatoire du rapport moral. Le bureau de l'association ne peut pas passer sous silence cette responsabilité, d'autant que le problème est récurrent devant la Commission paritaire. L'association doit rendre compte des moyens mis en œuvre pour favoriser l'ordre public dans ses manifestations. Frédéric PUIGSERVER souligne qu'il n'existe aucune marge de négociation quant à l'objectif, et que les comportements signalés sont intolérables.

Ségolène TAVEL appuie la position de Frédéric Puigserver. Elle estime que la meilleure des solutions consiste à trouver des moyens internes à l'association. Néanmoins, la Commission paritaire peut être sollicitée en cas de besoin. De plus, elle souhaite féliciter les membres de l'association pour la réduction globale du nombre d'attaques sexistes dans la communication générale.

Léo BOCHET partage cet avis. Il annonce qu'il sollicite l'aide de la Commission paritaire sur le sujet. Un courrier de rappel à l'ordre de la Commission paritaire pourrait être adressé à chaque capitaine d'équipe.

Frédéric PUIGSERVER rappelle que la présente séance a précisément l'objectif d'instaurer un dialogue, d'isoler les difficultés et de déterminer des solutions. Le seul reproche qui peut être adressé au bureau de l'association est de ne pas avoir abordé ce problème dans le bilan. Des attentes sont donc formulées à cet égard. Cependant, Frédéric PUIGSERVER prend acte de la demande d'aide sollicitée pour ce cas.

Ségolène TAVEL déclare prendre note de la demande.

Vincent FLOREANI ajoute que la Commission paritaire sera davantage légitime à agir que le bureau, dans la mesure où les traditions de ces équipes sont âgées de près de dix ans.

Ségolène TAVEL remercie les membres de l'Association sportive pour leur présentation.

LE BUREAU DES ELEVES

a) Exposé

Simon GAILLARD, Président du Bureau des Elèves, présente le bilan à mi-parcours de l'association. Il présente ses excuses pour la forme du bilan, car il estime ne pas avoir compris l'objet de l'exercice demandé. Il indique que le bilan financier est assez fragile. Le bilan des soirées est plutôt mauvais, car leur nombre a été trop élevé, ce qui a entraîné une baisse de fréquentation. Le bilan du second semestre est meilleur, dans la mesure où une seule soirée a été organisée. Structurellement, les week-ends du premier semestre, à savoir le Week-end d'intégration et le Week-end à Munich sont déficitaires, tandis que ceux du

second semestre sont bénéficiaires. Le Week-end à Amsterdam a bien fonctionné, et celui qui aura lieu à Toulouse a de bonnes chances de faire de même. De fait, les week-ends s'équilibrent. Auparavant, le Bureau des Elèves disposait d'une source de financement dans les soirées. Aujourd'hui, elles ne sont plus une source de revenus : le prix des places, d'un montant de dix euros, n'a pas crû, tandis que celui des salles et de l'alcool a beaucoup augmenté. Les week-ends n'apportent pas de revenus supplémentaires. Les partenaires apportent donc l'essentiel du financement du gala et des services aux étudiants. Ainsi, le partenariat bancaire avec le Crédit Lyonnais rapporte en moyenne 80 000 euros à l'année. Une somme fixe de 13 000 euros est allouée, le reste de la somme étant constituée d'ouvertures de comptes, réalisées essentiellement avec les étudiants internationaux, à l'aide du *Buddy Program*. Par ailleurs, l'adhésion de 10 euros est prise par 2 500 euros et permet de dégager un fonds conséquent. Les sponsors historiques que sont Deloitte et L'Oréal ont été ramenés dans le giron du Bureau des Elèves grâce à l'administration et au responsable des partenariats. Ils constituent une manne importante pour le Prix Philippe Séguin et le Gala. Le Guide des Etudiants rapporte environ 15 000 euros chaque année, grâce aux publicités. L'ensemble de ces sponsors représente un mécénat de 30 000 euros. D'autres partenariats divers existent : celui avec l'OFUP permet de s'abonner à bon marché à la presse. Skimm !, une *start-up* de Sciences Po, permet de réaliser des paiements dématérialisés via iPhone : elle a subventionné le Bureau des Elèves à hauteur de 3 000 euros cette année, en échange de l'utilisation de sa plate-forme de paiement qui n'est pas encore en place. D'autres partenariats constituent des services à destination des étudiants. Par exemple, des costumes sur mesure sont proposés aux étudiants.

Simon GAILLARD précise que les activités du Bureau des Elèves ont été recentrées vers les services aux étudiants. Chaque année, l'association signe avec Sciences Po une convention qui mentionne que l'institution délègue le service aux étudiants, sans le définir plus avant. Le Bureau des Elèves a réussi à répondre partiellement à ces attentes, en essayant notamment de servir les étudiants internationaux à l'aide du *Buddy Program*. Originellement un projet collectif créé l'année dernière, le *Buddy Program* est aujourd'hui complètement intégré à l'association. Des événements sont organisés toutes les deux semaines, à l'instar de balades dans Paris ou de visites de lieux de pouvoir. L'intégration des étudiants étrangers est clairement un objectif. Par ailleurs, le service aux étudiants est également constitué des *Jobs* : plus de 200 ont été donnés depuis le début de l'année. Soit des institutions envoient des offres, soit des partenariats sont conclus. Depuis l'année dernière, le service du logement est passé entre les mains de l'administration. Le Bureau des Elèves n'était pas en mesure d'avoir un service d'annonces de logement efficace. Depuis le mois de décembre, les annonces recueillies par l'association sont redirigées par le service de l'administration compétent. En outre, le point central du service aux étudiants est l'aide apportée à la visibilité des associations. Pour rompre avec l'affichage sauvage, une interface internet, Picasso.com, permet de recueillir et d'apporter une visibilité aux actions et événements des associations. Le service des Bons plans dans Paris a été externalisé, dans la mesure où les commerçants du quartier ne sont pas intéressés. L'externalisation permet de négocier des partenariats plus importants, notamment avec Buypacker, qui est en lien avec tous les Bureaux des Elèves de Paris. Elle permet d'obtenir des Bons plans dans l'ensemble de Paris. Enfin, l'association a proposé à plus de 50 étudiants un permis de conduire à 700 euros. L'opération des costumes à bas prix a été renouvelée cette année.

De nombreuses actions demeurent à mener dans le service aux étudiants. L'organisation du Gala prend énormément de temps, mais des échanges linguistiques entre Français et étrangers devraient être mis en place avant la fin de l'année. L'échange de mobilier pourrait être développé, en partenariat avec Sciences Po Environnement. Enfin, l'échange de livres doit être organisé, dans la mesure où les élèves achètent chaque année les mêmes livres. Simon GAILLARD espère qu'une collaboration pourra être entamée avec l'équipe suivante pour mettre en place ces dispositifs, *via* la refonte du site internet notamment.

Simon GAILLARD estime que le Bureau des Elèves n'est pas une association permanente autonome de l'administration. L'ensemble des grandes décisions sont prises avec son accord. Les membres de l'association peuvent parfois éprouver de la frustration si les personnes de l'administration manquent de compétences. Deloitte et L'Oréal ont failli cesser leur partenariat l'année dernière parce que le Bureau des Elèves avait sollicité d'autres entreprises sans faire d'appel d'offres. Cette année, grâce à l'administration, l'association a pu renouer avec ces deux partenaires qui ont apporté des ressources non négligeables par rapport aux années précédentes. Un partenariat avec Microsoft permettra sans doute de disposer d'une réduction sur les ordinateurs. Simon GAILLARD considère donc que la relation entre le Bureau des Elèves

est amenée à évoluer dans le sens d'une intégration complète. L'administration délègue des services aux étudiants aux associations permanentes dans le cadre de conventions. Ces associations sont donc des sous-branches de l'administration de Sciences Po. Selon Simon GAILLARD, il est donc nécessaire de collaborer ensemble. Les relations inter-campus constituent un projet d'avenir. Or elles ne peuvent être développées qu'avec le soutien, notamment financier, de l'administration. Le Bureau des Elèves pourrait organiser un week-end d'intégration mêlant l'ensemble des campus, soit 600 à 700 étudiants. Le besoin de financement est lié au paiement en amont du prestataire.

b) Questions et observations

Elie MICHEL demande que le bilan financier soit plus clair. Il rappelle que, lors de Commission paritaire de bilan, la question du quitus moral accordé à l'association avait été soulevée de manière assez brutale. Il estime que la mission de bourse aux livres est essentielle vis-à-vis des étudiants. Les fichiers *Jobs* et logement doivent également être développés. Il remarque que l'accès au fichier *Jobs* est en panne.

Simon GAILLARD lui répond que la sous-traitance du fichier a posé problème l'année dernière.

Elie MICHEL considère que le fait d'axer les activités sur les services aux étudiants aura un impact direct sur les finances du Bureau des Elèves. Il suggère au demeurant que l'adhésion soit obligatoire dans ce cadre. Il note que l'organisation du Gala engloutit une bonne partie des ressources de l'association. Il lui semblerait pertinent de solliciter la direction dans un partage des frais du Gala. Le dîner pourrait être par exemple organisé par Sciences Po.

Simon GAILLARD souligne que l'administration apporte son aide de différentes manières.

Elie MICHEL sollicite des précisions sur la question de la certification financière.

Vincent DELHOMME remarque que le bilan financier est peu clair. Il se félicite des actions menées dans le cadre du *Buddy Program*, particulièrement visibles. Néanmoins se pose la question des responsabilités propres et partagées du Bureau des Elèves et de l'administration.

Edouard OLSON s'interroge sur la nature des 1 000 euros de dégâts qui se sont produits lors du Week-end d'intégration.

Simon GAILLARD lui répond qu'elle correspond à des objets perdus ou cassés, dont le coût est pris en charge par le Bureau des Elèves.

Ségolène TAVEL estime que la question de la tarification doit être approfondie dans le cadre d'un point spécifique à l'ordre du jour d'une prochaine Commission paritaire.

Louis SOUCHIERE met en exergue les efforts réalisés concernant le site internet Pic-asso, les relations inter-campus et les services aux étudiants. Un partenariat financier pourrait être conclu avec la direction concernant le Gala de diplomation.

Simon GAILLARD partage l'avis d'une nécessaire clarification des compétences entre le Bureau des Elèves et l'administration.

Vincent DELHOMME préconise que l'adhésion soit intégrée dans les frais de scolarité et que tous les étudiants soient de fait membres du Bureau des Elèves.

Julien PALOMO remarque que la proposition revient à augmenter les frais de scolarité.

Ségolène TAVEL estime que la clarification des compétences serait particulièrement pertinente.

Julien PALOMO note que les dépenses peuvent augmenter à condition que des ressources supplémentaires soient allouées.

Vincent DELHOMME considère comme particulièrement pertinent le fait que tous les étudiants soient membres du Bureau des Elèves.

Frédéric PUIGSERVER observe que le rendez-vous doit être consacré aux difficultés rencontrées, et non sur le détail des comptes et des activités. Il s'agit d'un rendez-vous d'alerte et d'information, non exhaustif par définition, qui permet aussi de connaître les projets en cours. Néanmoins, il est nécessaire de ne pas focaliser trop d'attention sur le détail des comptes qui sera examiné dans six mois. Frédéric PUIGSERVER se félicite de l'évolution du discours du Bureau des Elèves. Les rapports entre le Bureau des Elèves et l'administration sur un certain nombre de missions essentielles doivent être étudiés, mais la présente Commission paritaire n'est pas le cadre adéquat pour un tel examen.

Ségolène TAVEL propose de resserrer le calendrier de bilan à mi-parcours, dans la mesure où les associations sont quasiment en fin d'exercice. Le renouvellement du Bureau des Elèves interviendra dans moins d'un mois.

Simon GAILLARD suggère que le rendez-vous se tienne fin décembre.

Frédéric PUIGSERVER demande qu'un point d'information soit effectué concernant le fichier logement, des avis contrastés ayant été produits sur le sujet. Il estime que la question des relations à l'administration ne peut sans doute pas être envisagée de manière abstraite, mais selon les services. Concernant le Gala, Frédéric PUIGSERVER remarque que les étudiants ont davantage de pertinence à organiser un événement pour des personnes de leur âge. Il considère comme légitime que Sciences Po exerce un contrôle sur les activités qu'il a déléguées.

Simon GAILLARD préconise une intégration de l'association.

Frédéric PUIGSERVER lui répond qu'il faut alors modifier les statuts. La pratique de contrôle par l'administration des activités déployées par l'association est conforme aux statuts de Sciences Po. Ces activités déléguées sont gérées plus efficacement par des étudiants que par des personnes de l'administration.

Ségolène TAVEL signale qu'une potentielle clarification des objectifs concrets peut s'effectuer dans le cadre de la signature de la convention. En l'absence d'autres remarques, elle remercie Simon Gaillard pour sa présentation.

Au regard de l'heure tardive, Robert SKIPPON demande que soit discutée la question de la prochaine Commission paritaire, dans la mesure où la plupart des enseignants ne pourront y être présents. Il préconise qu'une nouvelle date soit déterminée, en concertation avec les membres de la Commission paritaire.

Ségolène TAVEL partage cet avis. Elle rappelle que le principe de cette réunion sur un campus délocalisé avait été adopté lors de la dernière Commission paritaire

Nicolas PEJOUT suggère qu'un *doodle* soit mis en place pour déterminer le créneau temporel qui réunit le plus de voix.

Robert SKIPPON s'accorde avec cette idée.

JUNIOR CONSULTING

a) Exposé

Thibaut MORLOT, président sortant de l'association de juillet 2011 à janvier 2012, indique que l'activité de 2011 a permis d'atteindre des chiffres proches de ceux de 2010, que ce soit sur le nombre d'appels d'offres que sur le nombre de missions réalisées. Le taux de transformation est équivalent à celui de 2010. Le chiffre d'affaires de l'année 2011 est de 243 000 euros, avec une baisse consentie de 5 000 euros assez peu significative par rapport à 2010. Un léger fléchissement de l'activité a été constaté lors du second semestre 2011. Des appels d'offres ont été reçus à partir de la fin du mois de septembre, correspondant plutôt à de petites missions, d'où une baisse légère du chiffre d'affaires par rapport à celui qui était prévu. Par ailleurs, une réorganisation interne d'ampleur a pris place lors du semestre précédent. L'association passe d'une structuration par pôles traditionnels de compétences (finances, affaires publiques, etc.) à une organisation matricielle. Les équipes de consultants sont dorénavant pluridisciplinaires, ce qui permet une complémentarité des compétences et des ressources humaines. En parallèle, les consultants ont été intégrés à des pôles internes, à l'instar du développement durable, de la trésorerie, de la stratégie, etc. Ils permettent aux membres permanents de s'impliquer dans la vie de l'association et préparer plus activement la passation. Enfin, Junior Consulting a remporté le challenge Juniors Alumni en novembre, organisé par la Confédération nationale des Juniors Entreprises, qui récompense la meilleure politique de développement de l'association d'anciens. Junior Consulting a également été finaliste du Challenge Développement Durable. Une convention de partenariat avec les Juniors Entreprises d'IEP a été signée en novembre. L'audit annuel de la Confédération nationale des Juniors Entreprises survenu en février 2012 s'est bien passé. L'audit a souligné la solidité de l'association et la qualité de ses prestations.

Flore DABAT, présidente actuelle de l'association, présente un bilan des premiers mois d'activité de 2012. 45 propositions commerciales ont donné lieu à 20 missions ciblées, soit un chiffre d'affaires de 80 740 euros. Le chiffre d'affaires prévisionnel à la fin mars 2012 était de 72 000 euros, pour un chiffre d'affaires total de 250 000 euros à la fin de l'année. Les dix premiers jours du mois de mars ont correspondu à un chiffre d'affaires de 16 710 euros. En termes d'objectifs, Junior Consulting souhaite s'inscrire dans une politique de développement durable. Le Conseil d'administration comprend un responsable du développement durable qui est en charge de l'ISO 14 0001, lié au management environnemental. Un Fonds Junior Consulting sur lequel est reversé le résultat net a été créé avec Junior Consulting Alumni. Il permet de réaliser du mécénat de compétences et de financer entièrement des missions *pro bono* sur lesquelles Junior Consulting ne produit aucune marge. L'association constitue la première Junior Entreprise de France à mettre en place un tel fonds, qui permet de recueillir des avantages fiscaux : le montant des missions est placé dans le chiffre d'affaires de l'association et il est défiscalisé à hauteur de 66 %. En mettant un pied dans l'univers *pro bono*, le résultat net n'est plus confié à des associations caritatives, mais permet un mécénat de compétences. Par ailleurs, un partenariat de formation est en cours de signature avec Cap Gemini Consulting, ce qui permettra de donner davantage de solidité aux compétences des membres permanents. Un partenariat est en projet avec la Junior Entreprise de l'École Polytechnique. Il s'agirait de formaliser une offre complémentaire ingénieurs/IEP, en prospectant en séquences, et en créant possiblement une marque. Un système d'informations pourrait être créé, avec un tableau de bord pour chaque *process*. En outre, Junior Consulting a passé avec succès le premier tour du Prix d'excellence. Elle fait partie des 30 meilleures Junior Entreprises de France sur les 250 structures qui composent le mouvement. Une note de stratégie est en cours de préparation. KPMG, BNP Paribas et Intel sont jurys. Si le résultat est favorable, un audit interne aura lieu, puis un oral. L'année dernière, l'association avait été finaliste. Elle espère donc reproduire ce résultat. Enfin, sera présentée une lettre commerciale réalisée pour AREVA.

b) Questions et observations

Camille APELBAUM félicite Junior Consulting pour ce bilan solide. Elle s'interroge toutefois sur la stratégie mise en œuvre pour donner une visibilité de son action auprès des étudiants de Sciences Po.

Flore DABAT lui répond que la visibilité constitue l'un des axes du développement de l'association, notamment lors de la campagne de recrutement. Une vidéo a été réalisée et les membres de l'association se sont rendus dans un maximum d'amphithéâtres. Une campagne d'affichage a eu lieu pendant une semaine

dans la Péniche. Flore DABAT précise que l'association se refuse pour l'instant à faire de l'événementiel, dans la mesure où l'activité commerciale est très dense et que la vocation de l'association ne va pas en ce sens. Des projets de conférences sont en gestation avec Cap Gemini Consulting pour introduire les métiers du conseil auprès des étudiants.

Elie MICHEL salue l'initiative prise par Junior Consulting concernant le fonds *pro bono*. Il demande quels sont les projets pressentis.

Flore DABAT précise que le fonds devrait être abondé de 5 000 euros environ, en fonction du montant exact du résultat net, de l'ordre de 7 à 8 000 euros. Deux missions *pro bono* devraient donc être réalisées. Une première a été signée avec la Mission locale de Clichy, qui réalise de l'insertion sociale. Leur stratégie de communication devrait être totalement revue. Pro Bono Lab, une association de HEC partenaire, a déjà réalisé un diagnostic en mécénat de compétences avec Accenture. Au terme de ce diagnostic, Junior Consulting revoit la stratégie de communication. L'intégralité de la mission, qui est de l'ordre de 2 200 euros, sera versée aux étudiants de Sciences Po. Par ailleurs, le fonds a aussi pour vocation de promouvoir les fonds de dotation au sein des Juniors Entreprises. Flore DABAT estime essentiel que les étudiants qui sont dans une activité commerciale ou des missions de conseil aient aussi une conscience de responsabilité sociale en étant des acteurs économiques. Le fonds a donc pour objectif de promouvoir l'activité *pro bono* au sein des Juniors Entreprises de France.

Frédéric PUIGSERVER se déclare impressionné par le sérieux et le professionnalisme de la présentation. Il demande si toute association de Sciences Po pourrait produire une telle présentation de ses comptes ou si elle est spécifique à l'activité de Junior Consulting.

Brice HUA, trésorier de l'association, observe que la qualité de la passation est particulièrement mise en exergue dans l'association. Il est essentiel de transmettre ce qui a été appris à la prochaine équipe.

Thibaut MORLOT remarque que le contrôle de l'association est assez poussé, avec l'audit de la Confédération nationale des Juniors Entreprises chaque année. L'association est soumise au contrôle de l'URSSAF, à la TVA et à l'impôt sur les sociétés, ce qui oblige à une tenue quotidienne des comptes. Par ailleurs, l'expert-comptable est très présent.

Ségolène TAVEL considère que l'activité entrepreneuriale donne une sensibilité plus forte à la question du contrôle, notamment relativement à l'emploi de salariés.

Nicolas PEJOUT remarque que le chiffre d'affaires de l'Association Sportive est de 600 000 euros, contre 250 000 euros pour Junior Consulting.

Camille APELBAUM estime qu'il est difficile de demander les mêmes compétences et centres d'intérêt au président de l'Association Sportive et de Junior Consulting.

Frédéric PUIGSERVER lui répond que cet exemple témoigne avant tout de la possibilité de rompre avec des comptes désordonnés.

Nicolas PEJOUT note qu'il peut être demandé aux associations permanentes de préparer un bilan sur le format de Junior Consulting, dans la mesure où le logiciel utilisé est Ciel.

Frédéric PUIGSERVER souligne que le facteur humain est essentiel dans la transmission d'informations et dans la présence constante d'un expert-comptable. Sans aller jusqu'à l'imposition du format, l'exemple est à suivre.

Nicolas PEJOUT félicite les membres de l'association.

Ségolène TAVEL les remercie pour leur présentation.

LE FONDS D'IMPULSION ENVIRONNEMENTAL

a) Exposé

Ségoène TAVEL demande que soit ajouté à l'ordre du jour un point concernant le vote du fonds d'impulsion gouvernemental. Elle rappelle que Sciences Po Environnement avait présenté ce dossier lors de la Commission de la vie étudiante de janvier 2012, qui avait décidé de reporter la décision à la dernière Commission paritaire, qui elle-même avait décidé un report à la Commission de la vie étudiante de mars. Cette dernière n'ayant pas pu prendre de décision, le vote de ce projet est soumis à la présente Commission paritaire. La dernière Commission paritaire avait réaffirmé le principe d'un soutien au fonds d'impulsion environnemental.

Yann LESESTRE, vice-président de Sciences Po Environnement, rappelle que le fonds d'impulsion environnemental est destiné à aider les étudiants de Sciences Po à adopter des pratiques plus écoresponsables. La création du fonds a été votée lors de la Commission paritaire de février 2011. Sciences Po Environnement a demandé un renouvellement du fonds à la hauteur des dépenses engagées au moment de l'Assemblée environnementale du 9 novembre 2011. Des dépenses plus importantes ont été anticipées pour 2012, dans la mesure où a été mise en place la Charte des associations, signée par neuf associations et quatre associations permanentes.

Ségoène TAVEL lui demande de préciser le montant de la somme demandée.

Yann LESESTRE répond que le montant correspond exactement à celui des sommes engagées, à un euro près, au moment du vote. La somme est de 5 119,05 euros.

b) Questions et observations

Edouard OLSON signale que l'ensemble de la somme n'avait pas été dépensé et s'enquiert de savoir si la demande correspond à un abondement pour parvenir au montant voté l'année dernière.

Yann LESESTRE répond positivement.

Elie MICHEL désire savoir si la demande de remise à niveau du fonds surviendra de manière régulière chaque année.

Yann LESESTRE précise que la somme de 5 119,05 euros correspond à la somme engagée au 9 novembre 2011. Sciences Po Environnement ne prévoit pas de pérenniser indéfiniment le montant du fonds. Ce dernier n'a pas été engagé depuis le premier semestre : l'association attendait la décision de la Commission de la vie étudiante concernant le maintien du soutien à sa politique, avant de proposer aux associations signataires de la charte de profiter du fonds pour impulser un nouveau mode de gestion de leur activité quotidienne. Pour l'instant, le fonds n'a donc pas été utilisé cette année, sauf pour la soirée de l'Association Sportive, à hauteur de 175 euros. En cas de renouvellement du fonds, Sciences Po Environnement espère avoir une démarche beaucoup plus active vis-à-vis des associations. La demande de renouvellement du fonds intervient particulièrement pour cette année, dans la mesure où plus de la moitié du fonds a été engagé en 2011. L'objectif est que les associations parviennent d'elles-mêmes à consentir des efforts, à être à la fois économes et écologiques, en se passant de l'aide du fonds. Yann LESESTRE espère que la demande de renouvellement soit de moins en moins forte à court terme, et pour des sommes de plus en plus faibles. L'objectif du fonds n'est pas de financer de gros projets, contrairement à ceux soutenus en 2011, mais à aider les associations dans leur gestion quotidienne.

Frédéric PUIGSERVER rappelle que la demande ne porte pas sur un projet donné, mais sur un fonds permettant de soutenir de multiples projets. De plus, tout en ne remettant pas en question l'existence même du fonds, il souhaite disposer de garanties sur la typologie des projets soutenus et sur la gouvernance en termes de sélection et de contrôle.

Yann LESESTRE déclare que l'association est prête à recevoir autant de contrôles qu'il est estimé nécessaire.

Frédéric PUIGSERVER précise que sa question porte sur le contrôle interne des projets qui sont financés.

Yann LESESTRE indique qu'un arbitrage est réalisé entre le bénéfice écologique d'un projet et son coût économique avec, en référence, le bilan carbone de l'ADEME.

Frédéric PUIGSERVER demande si un dossier est exigé pour chaque projet et si un collègue les examine.

Yann LESESTRE répond que les associations doivent fournir deux devis, à savoir celui correspondant aux achats réalisés en cas de pratique classique et celui lié aux achats éco-responsables. Il s'agit de s'assurer que les produits proposés sont de même qualité. L'examen du dossier est ensuite réparti entre les différents pôles de Sciences Po Environnement afin d'évaluer l'impact environnemental concret du projet.

Frédéric PUIGSERVER déclare avoir reçu les réponses qu'il attendait.

Frédéric ALLOVON, secrétaire de Sciences Po Environnement, ajoute que les volontaires de Sciences Po Environnement essaient d'être présents au moment de la réalisation du projet.

Frédéric PUIGSERVER note qu'il existe donc un suivi de la mise en œuvre des projets.

Ségolène TAVEL remarque que les projets qui seront financés seront du même type que ceux qui ont déjà reçu un soutien.

Yann LESESTRE observe que l'action sera davantage focalisée sur les associations étudiantes reconnues, et non plus sur les associations permanentes. Toutefois, Sciences Po Environnement demeurera ouverte aux propositions des associations permanentes.

Elie MICHEL s'interroge quant à la prise de décision qui a présidé au soutien aux cerises.

Yann LESESTRE remarque que le titre du projet a été assez mal choisi : « Cerise » correspond au nom de l'entreprise. Sciences Po Environnement a acheté une partie du buffet du projet Copenhague, et non simplement des cerises. Au demeurant, le soutien au projet Copenhague a été voté en Assemblée environnementale.

c) Vote

Le renouvellement du fonds d'impulsion environnemental est approuvé, à hauteur de 5 119,05 euros, à l'unanimité des membres présents et représentés.

SCIENCES PO ENVIRONNEMENT

a) Exposé

Frédéric ALLOVON met en exergue les problèmes auxquels fait face Sciences Po Environnement. La communication constitue un problème récurrent, lié au manque d'effectifs dans ce pôle et un manque d'expérience et de compétences. Il est également plus difficile de communiquer sur un problème de fond spécifique, comme la question des thermostats, que sur une soirée. Pour y remédier, une exposition a lieu en Péniche lors de la présente semaine, mettant en relief les projets soutenus.

Yann LESESTRE remarque qu'il existe également un problème organisationnel au sein même de Sciences Po Environnement. Les pôles sont trop segmentés entre eux : ils forment des équipes unies à l'intérieur d'eux-mêmes, mais connaissent assez mal les projets des autres groupes. Cette segmentation

empêche de créer une dynamique unique. Certains projets manquent de volontaires, tandis que d'autres sont surnuméraires. Le manque d'esprit d'équipe empêche une répartition efficace entre les différents projets. Par ailleurs, Yann LESESTRE souligne un problème de délai entre le moment où un projet est voté en Assemblée environnementale et celui où le vote de la Commission de la vie étudiante ou de la Commission paritaire intervient. Il existe un peu d'avance en trésorerie, donc l'association n'a pas besoin de disposer immédiatement de l'argent. Néanmoins, il est important pour elle de savoir si elle peut compter sur la subvention pour garantir l'issue d'un projet.

b) Questions et observations

Frédéric PUIGSERVER demande s'il existe des risques de gestion qui devraient être signalés à titre avant-coureur à la Commission paritaire.

Yann LESESTRE répond négativement.

Frédéric PUIGSERVER estime qu'il faudra mener une réflexion quant à l'articulation des actions de Sciences Po Environnement avec la politique de l'établissement.

Yann LESESTRE indique qu'il attend beaucoup à cet égard du groupe de travail programmé le 20 mars 2012. En interne, une réflexion est en cours de développement.

Ségolène TAVEL rappelle à l'ensemble de la Commission paritaire qu'un groupe de travail autour du Plan vert se tiendra le 20 mars 2012 à 17 heures. Il sera particulièrement important, dans l'optique de la clarification des compétences entre certaines actions de Sciences Po et l'association. Un autre groupe de travail sur les impressions aura également lieu au cours du semestre.

Elie MICHEL remarque que la clarification porte également sur le type de projets soutenus et valorisés en termes de communication.

Camille APELBAUM estime que la question du déficit d'image auprès des étudiants doit être abordée au travers de celles des services que Sciences Po Environnement apporte directement aux étudiants. Il pourrait être pertinent par exemple de proposer du miel des ruches de Sciences Po à un prix particulièrement attractif. Cependant, l'UNEF félicite Sciences Po Environnement pour les multiples initiatives qui ont été prises en collaboration avec d'autres associations et avec l'ensemble des campus délocalisés. Enfin, elle demande si le projet de café sera effectivement réalisé lors de ce semestre.

Yann LESESTRE continue à espérer que ce projet ambitieux pourra voir le jour avant la fin du semestre. Pour l'instant, Sciences Po Environnement attend le retour de la société qui possède un contrat d'exclusivité de vente de boissons et de nourriture au 56, rue des Saints-Pères. Si ce retour est positif, la cafétéria devrait être installée avant la fin du semestre ou, au pire, en septembre 2012.

Frédéric ALLOVON indique que la cafétéria constitue un service aux étudiants particulièrement visible. Le projet est prêt. Seule manque la réponse du prestataire extérieur. De plus, il invite l'ensemble des membres de la communauté de Sciences Po à la prochaine Assemblée environnementale qui aura lieu le 21 mars 2012.

Ségolène TAVEL remercie les membres de Sciences Po Environnement pour leur présentation.

III. ADOPTION DU PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA SEANCE DU 15 FEVRIER 2012.

Anaïs DE SAINT MARTIN souligne que son nom ne prend pas de tiret.

Le procès-verbal de la séance du 15 février 2012 est adopté à l'unanimité, sous réserve d'observations transmises au secrétariat.

IV. ECHANGE D'INFORMATIONS SUR DES QUESTIONS DIVERSES.

Aucune question diverse n'est soulevée.

La date de la prochaine séance de la Commission paritaire sera fixée prochainement, et aura lieu au campus euro-européen de Reims.

La séance est levée à 21 h 19.